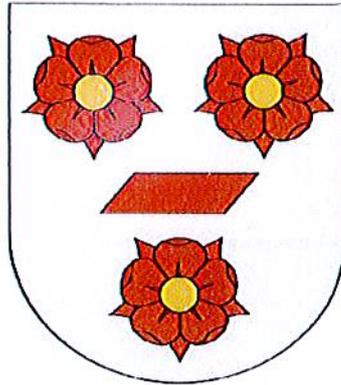


## Les armoiries de la Commune de Neyruz



### Historique

De nombreux armoriaux manuscrits ont été créés dès le XIV<sup>ème</sup> siècle, mais leurs dessins sont en général rudimentaires et leurs auteurs ne font bien souvent que copier ce qu'ont imaginé leurs prédécesseurs.

En **1865**, le Père Apollinaire Deillon édite son "Armorial historique du Canton de Fribourg" dont le manuscrit est déposé aux Archives d'Etat du Canton de Fribourg.

Le blason de la **Commune de Neyruz** y figure (annexe 1) comme cela est attesté par le "Dictionnaire historique et biographique de la Suisse".

La représentation des armoiries y est pratiquement identique à celle que nous connaissons aujourd'hui mais les trois roses ne sont cependant pas stylisées de la même manière que dans les versions ultérieures.

Le commentaire qui complète ces armoiries est important : "On ignore où le P. Deillon les a découvertes, c'est des plus regrettable".

La date de 1865 (ou une date antérieure) est donc une approximation que l'on peut retenir mais qui est difficile à confirmer valablement.

En **1941** un échange de correspondance entre la Commune de Neyruz et les Autorités cantonales incite à penser qu'à cette époque de la guerre les blasons des communes ne sont pas le souci principal des autorités !

Le Conseil communal de Neyruz déplore en effet auprès de la Chancellerie d'Etat l'absence des armoiries de la Commune à la galerie d'honneur de l'Exposition nationale de Zurich de 1939 (annexe 2), à la veille du conflit mondial.

Ces armoiries demeurant introuvables à Fribourg (annexe 3), la Commune est priée de faire parvenir un croquis (...même sommaire) de son blason, afin de le faire figurer à la galerie d'honneur des communes suisses au Musée National à Schwyz.

La Commune fait alors parvenir le document mentionné (annexe 4) et l'on peut constater que le graphisme des trois roses est désormais identique à celui du blason actuel.

A remarquer surtout que le papier officiel de la Commune de Neyruz à cette époque ne comprend pas le blason avec les trois roses mais encore celui des armoiries du Canton de Fribourg (en noir et blanc) surmontant l'inscription : "Conseil Communal de NEYRUZ"-

En **1943**, afin de clarifier une situation souvent peu claire dans ce domaine, un arrêté du Conseil d'Etat du Canton de Fribourg concernant la reconnaissance officielle des armoiries des districts et des communes définit les règles à respecter et l'interdiction d'apporter des modifications aux blasons sans l'assentiment du Conseil d'Etat.

### **La rose en héraldique**

La rose est la fleur la plus utilisée en héraldique.

Les armoiries d'une vingtaine de communes du Canton de Fribourg comportent d'ailleurs une ou plusieurs roses.

En France également la rose meuble très souvent les armoiries.

La commune de Grenoble par exemple a un blason assez semblable à celui de la Commune de Neyruz, et il comprend également trois roses symbolisant les trois saints qui sont les patrons de Grenoble.

### **Symbole et signification**

En héraldique la rose, inspirée de l'églantine, est stylisée avec cinq pétales arrondis entre lesquels apparaissent les pointes des sépales, avec au centre un bouton souvent de couleur différente, la tige étant absente. Les roses de Neyruz répondent donc exactement à cette définition.

La couleur rouge ("gueule" dans la terminologie appropriée) est le symbole du secret mais aussi de la beauté, de l'harmonie et du désir de servir sa patrie.

Le nombre trois est en outre souvent le symbole de la Trinité.

A l'exception de quelques cas isolés, l'absence de documents ne permet pas de répondre à la question de la signification et des symboles de telle ou telle armoirie. Il y en a en définitive très peu dont l'origine est connue ou définissable.

### **Conclusion**

L'imagination des héraldistes correspond le plus souvent à un souci d'esthétique, voire de mode. La rose figure d'ailleurs sur les armoiries de très nombreuses communes de Suisse comme de France.

Le désir d'identification, à l'origine souvent subjectif, puis ultérieurement l'obligation de créer des blasons a été, pour beaucoup de communes, de communautés et de sociétés, à la source de créations davantage inspirées par la fantaisie que par l'histoire.

Monsieur Claude-Georges Brülhart, spécialiste fribourgeois de l'art héraldique à qui j'ai soumis les commentaires qui précèdent m'a confirmé que "ces réflexions se tiennent parfaitement."

Il précise en outre que "les héraldistes actuels indiquent aux archives respectives les raisons des objets qui meublent les écus".

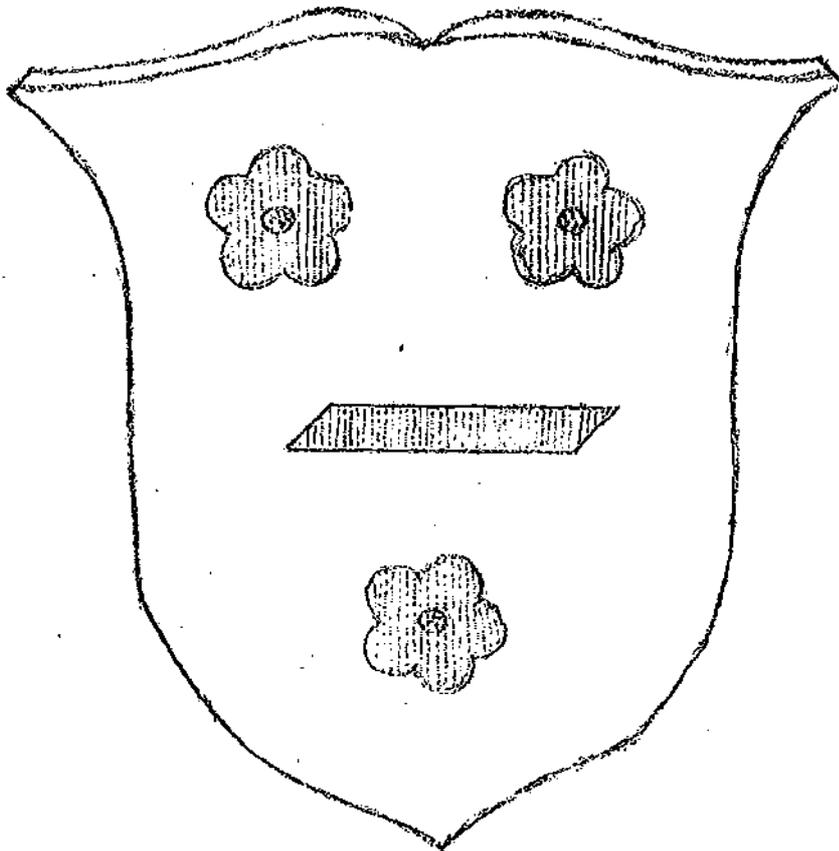
"C'est très important pour les générations à venir".

Michel Fiaux, septembre 2016.

Annexe 1

Document tiré de l'"Armorial historique du Canton de Fribourg"

Armorial édité en 1865 par le Père Appolinaire Deillon  
Repris et annoté par le "Dictionnaire historique et biographique de la Suisse"



NEYRUZ

Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse tire du P. Deillon : armoiries d'argent à une oillete posée en fasce, accompagnée de deux roses en chef et et d'une en pointe, le tout de gueule.

( On ignore où le P. Deillon les a découvertes. C'est des plus regrettable.)



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
NEYRUZ

Annexe 2

Neyruz, le

29 mai 1941

*CP*

Tit. Chancellerie d'Etat  
F r i b o u r g

Monsieur le Chancelier,

Nous avons en son temps adressé à la Tit. Préfecture de la Sarine, en double exemplaire, un fac-similé représentant les armoiries de notre commune.. A notre étonnement, cette pièce ne figurait point à la galerie d'honneur de l'exposition nationale de Zurich, en 1939. A-t-elle été égarée dans cette dernière ville ou est-elle encore à Fribourg? Nous l'ignorons. La Préfecture de la Sarine pourrait peut-être renseigner.

Si cette dernière ne peut vous donner aucune indication, veuillez bien nous le faire savoir.

Nous vous présentons, Monsieur le Chancelier, nos salutations respectueuses.

Au nom du conseil communal :

Le secrétaire :

Le syndic:

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Fribourg, le 8 juin 1941.

Place de la Jarc, 33.

Au Conseil Communal de

MEYRIZ.

Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers,

Dans un comité tenu le 26 mai à la Chancellerie d'Etat, la Direction des Communes m'a chargé de la question des armoires communales pour la gare d'honneur de Schyzz, puis de répondre à votre lettre du 29 du même mois.

Le fanion dont vous parlez ne se trouve pas à la Préfecture de la Sarine, où aucun renseignement n'a pu être obtenu. En conséquence, je vous serais très obligé de bien vouloir me faire parvenir un petit croquis (cela n'a aucune importance s'il est mal exécuté) des armoires de votre commune, avec indication des couleurs. Le plus vite serait le mieux, afin que je puisse faire le nécessaire pour Schyzz.

Il est bien entendu que cela n'entraîne aucun frais pour votre commune.

Dans l'attente de votre réponse par un prochain courrier, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers, mes salutations éprises.

R. de VEVEI.

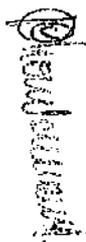
MEYRUZ

MEYRUZ, le 15 6 41

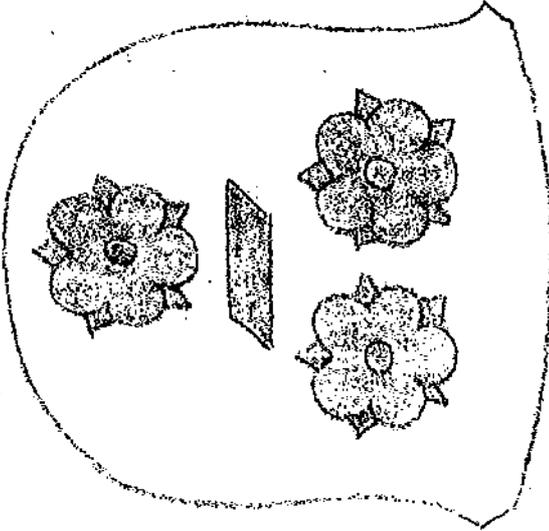
Monsieur le Professeur , suite à votre éman  
de du 8 a.c. , j'ai l'avantage de vous faire  
parvenir ci-joint le croquis de nos armoiries.  
Je pense que les indications données vous sur  
ftront.

Je vous présente , Monsieur le Professeur ,  
mes respectueux hommages .

Au nom du conseil communal :  
Le secrétaire.



MEYRUZ . armoiries



MEYRUZ